



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 84433

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur la question de l'exclusion sociale. Aujourd'hui, il est estimé que quatre millions de français handicapés souffrent d'isolement social. Du fait de leur handicap, un nombre conséquent de nos compatriotes seraient marginalisés au quotidien, ce qui mène à la paupérisation, en raison de leur difficulté à trouver un travail. En outre, cette exclusion s'accroît avec l'âge. Les meilleurs remèdes à l'isolement social sont l'échange et la communication. Il propose au Gouvernement de mettre en place un service dédié formé et motivé, qui puisse apporter cette communication et cette écoute nécessaire à chacun, et plus particulièrement aux plus fragiles de notre société. Au vu du nombre de personnes affectées, il est dans l'intérêt du Gouvernement de créer un tel service dédié, puisqu'il permettrait à la fois aux victimes d'exclusion de se réinsérer dans la société et de contribuer à l'économie, devenant ainsi des contribuables. Il lui demande donc si le Gouvernement entend donner suite à cette proposition de créer un service dédié à réinsérer les personnes handicapées marginalisées dans la vie sociale et dans l'activité économique.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84433

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5147

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)